



Règlement Intérieur

Accueil Périscolaire et de loisirs

2024-2025



La structure

L'accueil périscolaire et de loisirs est une structure créée et gérée par l'association Familles Rurales des Hauts d'Anjou. Ces services sont mis en place par une équipe de bénévoles. L'encadrement est assuré par une équipe de professionnels adaptée en fonction du nombre d'enfants. La structure accueille les enfants âgés de 2 à 12 ans.

Accueil Périscolaire et de Loisirs, allée de la Passion, Champigné

49330 LES HAUTS D'ANJOU

Téléphone : 02.41.87.56.18.

Mail : famillesrurales.lha@laposte.net

Site internet : <http://famillesrurales-lha.myds.me/wordpress/>

Horaires de l'accueil périscolaire et de loisirs

PERISCOLAIRE

**ECOLE PRIVEE SAINT FRANCOIS XAVIER
et ECOLE PUBLIQUE HENRI LEBASQUE**

Lundi mardi jeudi et vendredi
7h15/8h45 16H30/18h45



MERCREDI et VACANCES SCOLAIRES

8h45/17h45 (avec ou sans repas)
8h45/11h45 (avec ou sans repas)
13h30/17h45 (avec ou sans repas)

Péri Centre
7h15/18h45

Encadrement

Une équipe qualifiée assure l'accueil des enfants avec un grand souci d'attention et d'écoute.

Directrice de l'association DEJEPS, Directrice adjointe BPJEPS, Animateurs(trices) BAFA/CAP Petite Enfance.

Pour la périscolaire, les enfants sont accompagnés **sur les trajets « école/accueil périscolaire »** matin et soir.

Modalités d'inscription

→ Pièces justificatives pour l'admission de l'enfant aux services enfance :

- La fiche sanitaire complétée et signée. *Celle-ci sera actualisée chaque année pour une durée de trois ans.*
- La photocopie des vaccins
- L'attestation CAF ou MSA de moins de 3 mois
*Conformément à la loi «informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 nous vous rappelons que vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations en nous contactant. **Dans ce cas il vous appartient de nous fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier ou l'association appliquera le barème le plus fort.***
- L'adhésion à l'association Familles Rurales
***Cette adhésion est obligatoire** pour les familles fréquentant l'accueil périscolaire et de loisirs. Elle vous donne droit auprès de la fédération départementale à des conseils juridiques (tel que la défense du consommateur) et législatifs (représentation auprès des ministères pour la défense des allocations familiales).*

→ Informations complémentaires :

Une messagerie téléphonique est à votre disposition à toutes heures au 02 41 87 56 18 et également une adresse mail famillesrurales.lha@laposte.net

Evitez d'apporter des bijoux ou objets de valeurs, jeux, jouets. En cas de perte, de vol, ou de détérioration, les parents sont seuls responsables et **la structure d'accueil se dégage de toute responsabilité.**

Tout enfant perturbant le bon fonctionnement de l'accueil périscolaire et de loisirs peut voir son inscription suspendue ou remise en cause.

L'association souscrit une assurance couvrant le personnel et ses adhérents relatifs à l'organisation des services. Celle-ci ne dispense pas les parents de se garantir d'une responsabilité civile.

L'association s'engage à inviter les parents lors de l'assemblée générale afin de les informer sur le fonctionnement des services.

Ouverture de la structure

- **Les mercredis et vacances scolaires :** l'accueil est ouvert à **la journée complète avec ou sans repas, ou à la demi-journée avec ou sans repas.** *Tout enfant qui n'est pas récupéré après 12h15 sera considéré inscrit à la ½ journée avec repas.*
- **Les vacances scolaires** (Fermeture 3 semaines au mois d'août et 1 semaine à Noël). Des mini-camps et des stages peuvent être organisés l'été.

Tarification

TARIFS 2024 - Mercredis et Vacances Scolaires

Quotient Familial	Quotient <400	Quotient 401 à 600	Quotient 601 à 800	Quotient 801 à 1000	Quotient 1001 à 1200	Quotient 1201 à 1400	Quotient 1401 à 1600	Quotient >1601
Journée avec repas	8,65 €	8,75 €	13,00 €	14,00 €	15,00 €	15,05 €	15,10 €	15,15 €
Journée sans repas	6,00 €	6,00 €	10,50 €	11,50 €	12,50 €	12,55 €	12,60 €	12,65 €
Demi journée avec repas	5,65 €	5,75 €	7,25 €	7,85 €	8,45 €	8,50 €	8,55 €	8,60 €
Demi-journée sans repas	3,15 €	3,25 €	5,55 €	6,15 €	6,75 €	6,80 €	6,85 €	6,90 €
Péricentre (à la 1/2 heure)	0,70 €							
Supplément sortie <small>(En supplément à la journée sans repas)</small>	5,00 €							

TARIFS 2024 - Accueil Périscolaire

Quotient Familial	Quotient <400	Quotient 401 à 600	Quotient 601 à 800	Quotient 801 à 1000	Quotient 1001 à 1200	Quotient 1201 à 1400	Quotient 1401 à 1600	Quotient >1601
Accueil Périscolaire (au 1/4 d'heure)	0,45 €	0,60 €	0,65 €	0,70 €	0,70 €	0,70 €	0,70 €	0,70 €
Coût du goûter du soir ☒	0,40 €							

+ 20% est ajouté à la facturation des familles habitant hors de la communauté de communes des Vallées du Haut Anjou.

L'association met en œuvre une tarification modulée en fonction des ressources des familles.

Pour éviter toute erreur de facturation et de pointage, **merci de vous signaler lors de l'arrivée ou du départ** de votre enfant. La facturation est calculée au quart d'heure (**tout quart d'heure commencé sera facturé**). Un récapitulatif de présence peut vous être fourni sur simple demande avec votre facture mensuelle.

Nous vous informons que si nous devons aller chercher votre enfant après les activités telles que l'APC, **le pointage débutera 1/4h avant la fin de l'activité** puisqu'un animateur sera détaché de l'équipe pour le chercher à l'école.

Nous vous demanderons pour toute sortie exceptionnelle (mercredi, vacances scolaires) **un supplément de 5€**. Pendant les vacances scolaires, les enfants inscrits uniquement le jour de la sortie ne seront pas prioritaires par rapport aux enfants inscrits minimum 2 jours dans la semaine. Ils seront sur liste d'attente, leur inscription sera confirmée à la date d'échéance des inscriptions.

Un petit déjeuner peut être pris sur place mais à **charge des parents de le fournir**.

Le goûter pris l'après-midi **est fourni par la structure et porté sur la facture mensuelle**.

La facturation des heures de présences et des goûters consommés **s'effectue au mois écoulé, réglable sous 15 jours**. Une facture vous sera envoyée par mail. Merci de transmettre votre adresse mail.

Pour vos déductions fiscales de frais de garde, l'association vous délivrera un justificatif sur votre demande pour les **enfants qui ont moins de 7 ans**.

→ **Désistement :**

Pour le mercredi et les vacances scolaires: Tout désistement devra être signalé au responsable **minimum 48 heures à l'avance**. **Faute de quoi, la durée d'inscription initialement prévue sera facturée sauf sur présentation d'un justificatif médical**. Justificatif qui devra nous être remis **sous 8 jours**, dépassé ce délai, les présences seront considérées **comme dû**. **Si une fratrie est inscrite** le mercredi ou les vacances, et que **l'un d'entre eux est malade** le justificatif médical ne servira à **décompter que l'inscription de l'enfant malade**.



→ **Retard de paiement :**

Toute facture non soldée après le 16 du mois se verra **majorée de 10€**.

Pour les familles cumulant deux factures non réglées, nous nous verrons dans l'obligation de procéder au paiement anticipé des heures afin d'accueillir de nouveau l'enfant.

Après 90 jours de retard de paiement, une **procédure de recouvrement** sera lancée, et **l'inscription de votre ou vos enfants pourra être suspendue ou remise en cause**.

DATES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS 2024-2025

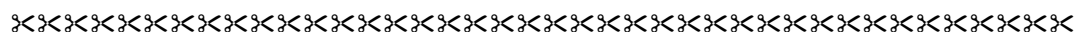
ETE 2024	Du 08 juillet au 02 août 2024 Du 26 au 30 août 2024
TOUSSAINT 2024	Du 21 au 31 octobre 2024
NOEL 2024	Du 23 au 27 décembre 2024
HIVER 2025	Du 10 au 21 février 2025
PRINTEMPS 2025	Du 07 au 18 avril 2025

(Sous réserve des changements de date par l'académie et du contexte sanitaire)

PARTENAIRES FINANCIERS



Règlement intérieur mis à jour en juin 2024



Je soussigné (nom et prénom)....., déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil périscolaire et de loisirs.

A Champigné, Le

Signature